

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

UV1
**EPREUVE DE CONNAISSANCE DE LA REGLEMENTATION GENERALE
DES TAXIS**
Notée sur 20

SESSION 2012 - CORRECTIONS

**10 questions à choix multiples (QCM) notées sur 10 points
et 5 questions ouvertes (QO) à réponse courte (5 lignes) notées sur 10 points
Chaque question est notée sur 1 point (QCM) et 2 points (QO)
Toute note inférieure à 8 est éliminatoire**

Pour certaines questions, plusieurs réponses doivent être cochées. Au cas où une seule réponse serait cochée, la réponse sera notée 0 (zéro) point.

1 – Un conducteur de taxi ayant fait l'objet dans les dix ans qui précèdent sa demande d'inscription d'un retrait définitif de sa carte professionnelle :

- ne peut s'inscrire à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi (art. 3 décret de 1995)**
- peut s'inscrire sauf s'il a aussi fait l'objet d'une exclusion pour fraude lors d'une précédente session
- peut s'inscrire mais ne pourra obtenir de carte professionnelle

2- Selon l'article L.3121-1 du code des transports, les taxis sont des véhicules automobiles comportant, outre le siège du conducteur :

- 8 places assises au maximum**
- 9 places assises au maximum
- 11 places assises au maximum

3- Un conducteur de taxi reconnu médicalement inapte définitif peut-il présenter un successeur :

- sans condition de durée d'exploitation effective et continue**
- s'il peut justifier 5 ans d'exploitation effective et continue de son autorisation de stationnement
- en sachant qu'il ne pourra notamment conduire un taxi qu'à l'issue d'une durée de 5 ans à compter de la date de présentation du successeur (art. L3121-3 alinéa 3 et 4)**

4 – L'agrément des écoles de formation préparant au certificat de capacité professionnelle et à la formation continue des conducteurs de taxi est prononcé par : **(art. 8 décret 95)**

- le préfet territorialement compétent**
- les services départementaux de l'Education nationale
- après avis de la commission départementale des taxis et voitures de petite remise**

5 – Une autorisation de stationnement créé le 20 mai 1995 a été cédée à titre onéreux le 25 juin 2010. A partir de quelle date le nouvel acquéreur pourra-t-il la céder à son tour ? (**L.3121-1 CT**)

- à partir du 25 juin 2025
- à partir du 20 mai 2025
- à partir du 25 juin 2015**
- à partir du 20 mai 2015

6 – La conduite d'un taxi sous le statut de conjoint collaborateur est –elle légale ?
(**art. 10 du décret de 95 modifié par décret 2009-1064 du 28/08/09, a supprimé la notion d'exploitation avec le conjoint**)

- Oui
- Non**

7 – Quand le conducteur de taxi utilise son véhicule à titre professionnel, où doit être apposée la nouvelle carte professionnelle sécurisée éditée par l'imprimerie nationale qui sera bientôt délivrée à tous les conducteurs de taxi :

- sur la vitre arrière du véhicule
- sur la vitre avant du véhicule (art. 7 décret 95)**
- elle ne doit pas être affichée pour la protéger des rayons UV

8 – L'attestation de suivi de la formation continue, obligatoire pour tout conducteur de taxi, est délivrée : (**art 6-1 décret 95**)

- tous les 5 ans**
- par la préfecture du lieu de résidence
- par un centre de formation agréé dans le département de résidence du conducteur de taxi**
- par un centre de formation agréé choisi librement par le conducteur de taxi

9 –En cas de décès du titulaire d'une autorisation de stationnement : (**art L 3121-3 dernier alinéa**)

- ses ayants-droit peuvent présenter un successeur pendant un délai d'un an à compter du décès**
- ses ayants-droit ne peuvent présenter un successeur pendant un délai d'un an à compter du décès
- il n'y a pas de délai particulier à respecter

10 – Quand il cesse son activité, le titulaire de la carte professionnelle doit :

- la restituer à la préfecture qui l'a délivrée (art 7 décret 95)**
- la restituer au maire pour qu'il la transmette à la préfecture
- la détruire

Questions ouvertes

Toutes les réponses doivent être développées en 5 lignes maximum

Question n°1 : En cas de violation, par un conducteur de taxi, de la réglementation applicable à la profession, quelles mesures peut prendre l'autorité administrative (3 réponses attendues)

L'autorité administrative peut :

- donner un avertissement,
- procéder à un retrait temporaire de la carte professionnelle,
- procéder à un retrait définitif de la carte professionnelle. *(art 3124-2 CT)*

Question n°2 : Quelle est la signification des couleurs du dispositif extérieur lumineux portant la mention « taxi prévu à l'article 1 du décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié ?

Le nouveau dispositif extérieur lumineux portant la mention « taxi » s'illumine en vert quand le taxi est libre et en rouge quand il est en charge ou réservé.

Question n°3 : Citez au moins deux mentions qui doivent figurer au registre des transactions tenu par l'autorité administrative qui a délivré l'autorisation de stationnement : **(art. 11 décret 95)**

- le montant des transactions
- les noms et raisons sociales du titulaire de l'ADS et du successeur présentés
- le numéro unique d'identification, inscrit au répertoire des entreprises, tenu par l'INSEE, attribué au successeur présenté.

Question n°4 : Quels documents faut-il produire pour prouver l'exploitation effective et continue d'une autorisation de stationnement ? (au moins 3 réponses attendues) **(art 11 décret 95)**

L'exploitation effective et continue d'une ADS se prouve par :

- la copie des déclarations de revenus et avis d'imposition pour la période concernée,
- la copie de la carte professionnelle de l'exploitant
- tout document justificatif démontrant l'exploitation par un salarié ou un locataire.

Question n°5 : Citez au moins deux condamnations figurant au bulletin n° 2 du casier judiciaire qui interdisent l'activité de conducteur de taxi : **(art 6 décret 95)**

- 1° Condamnation définitive pour un délit prévu et réprimé par le code de la route qui donne lieu à une réduction de la moitié du nombre maximal de points du permis de conduire ;
- 2° Condamnation définitive pour conduite d'un véhicule sans être titulaire du permis correspondant à la catégorie du véhicule considéré ou malgré l'annulation ou l'interdiction d'obtenir la délivrance du permis de conduire, ou pour refus de restituer son permis de conduire après invalidation ou annulation de celui-ci ;
- 3° Condamnation définitive par une juridiction française ou étrangère à une peine criminelle ou à une peine correctionnelle d'au moins 6 mois d'emprisonnement pour vol, escroquerie, abus de confiance, atteinte volontaire à l'intégrité de la personne, agression sexuelle ou infraction à la législation sur les stupéfiants.

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

UV 1
EPREUVE DE SECURITE ROUTIERE
Notée sur 20

SESSION 2012 - CORRECTIONS

Questionnaire à choix multiples / 15 questions notées sur 1 point

2 questions à réponse courte notées sur 5 points en tout

Note inférieure à 8 : éliminatoire

Pour certaines questions, plusieurs réponses doivent être cochées.
Au cas où une seule réponse serait cochée, la réponse sera notée 0 (zéro)

1 – Lorsque je dépasse un cycliste, hors agglomération, je laisse un intervalle minimum de :

- A 0.5 mètre
- B 1 mètre
- C 1.5 mètre

2 – Sous une pluie battante, je peux allumer :

- A les feux de position
- B les feux de route
- C les feux avant de brouillard
- D les feux arrière de brouillard

3 – A partir de quel taux d'alcool dans le sang suis-je en infraction :

- A 0.3 g/l
- B 0.5 g/l
- C 0.7 g/l

4 – En règle générale, je peux installer un enfant à l'avant du véhicule :

- A à partir de 8 ans
- B à partir de 10 ans
- C à partir de 12 ans

5 – Je rencontre une signalisation « stop ». Je m'arrête :

- A au panneau
- B à la ligne blanche

6 – En cas de refus de priorité à un piéton, je risque sur mon permis de conduire un retrait de :

- A 2 points
- B 3 points
- C 4 points

7 – Sur une autoroute à 3 voies, pour le même sens de circulation, quelle est la vitesse minimum obligatoire lorsque je circule sur la voie la plus à gauche :

- A 80 km/h
- B 90 km/h
- C 100 km/h
- D 110 km/h

8 – Je peux présenter la photocopie du certificat d'immatriculation aux forces de l'ordre

- A OUI
- B NON

9 – En règle générale, hors agglomération, un panneau triangulaire :

- A peut m'annoncer un passage à niveau
- B est placé environ 150 m avant le danger
- C est placé environ 50 m avant le danger

10 – Le gilet fluorescent peut être situé dans le coffre du véhicule :

- A OUI
- B NON

11 – Sur autoroute, je peux m'arrêter sur la bande d'arrêt d'urgence :

- A pour consulter ma carte routière
- B en cas de crevaison
- C pour téléphoner

12 – L'usage de drogues au volant peut entraîner un retrait sur mon permis de conduire de :

- A 3 points
- B 4 points
- C 6 points

13 – Pour faire monter ou descendre un passager, je peux :

- A allumer mes feux de détresse
- B m'arrêter devant une sortie de garage
- C m'arrêter en double file

14 – Dans une zone de rencontre signalée comme telle, la vitesse est limitée à :

- A 20 km/h
- B 30 km/h
- C 50 km/h

15 – Un panneau carré à fond bleu est un signal :

- A d'obligation
- B d'indication

2 QUESTIONS A REPONSE COURTE (/5 points en tout) :

16 – Question 1 (notée sur 3 pts)

Vous arrivez le premier sur les lieux d'un accident. Citez les 3 étapes constituant l'attitude à adopter. Détaillez chaque étape.

(1 pt par réponse correcte) :

PROTEGER : baliser l'accident (triangle de pré signalisation, gilet, autres usagers en aide...), l'éclairer s'il y a lieu ;

ALERTER : police ou gendarmerie ou pompier ou numéro d'alerte. Indiquer le lieu, le nombre de blessés et de véhicules, la nature des blessures ;

SECOURIR : couvrir le blessé, lui parler, gestes d'urgence si compétences, ne pas donner à boire, ne pas le déplacer sauf risque d'incendie ou de noyade.

17 – Question 2 (notée sur 2 pts)

Citez les limitations de vitesse en cas d'intempérie (pluie, brouillard...). Précisez le cas d'intempérie et le type de chaussée.

(0.5 pt par réponse correcte) :

80 km/h par temps de pluie sur route hors agglomération

100 km/h par temps de pluie sur chaussée séparée par terre-plein central limitée à 110 km/h

110 km/h par temps de pluie sur autoroute limitée à 130 km/h

50 km/h par temps de brouillard lorsque la visibilité est inférieure à 50 mètres.

**PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES
CCP-CT 2012**

**UV2
EPREUVE DE GESTION
Notée sur 20
SESSION 2012 - CORRECTIONS**

Questionnaire à choix multiples / 15 questions notées sur 1 point

5 questions ouvertes (5 lignes maximum) notées sur 1 point

Note inférieure à 5 : éliminatoire

**Pour certaines questions, plusieurs réponses doivent être cochées.
Au cas où une seule réponse serait cochée, la réponse sera notée 0 (zéro)**

Vous êtes titulaire d'une autorisation de stationnement depuis le 1^{er} octobre 2011 et vous avez créé une SARL prenant effet à cette même date.

1) Quel est le montant minimal de votre capital social ?

1.000 €

2.000 €

7.500 €

2) Quelles ont été vos premières démarches ?

vous rendre à la mairie de votre domicile pour déclarer votre nouvelle activité ;

vous rendre au tribunal de commerce et aux centres des impôts pour déclarer votre société ;

vous rendre au C.F.E.

3) Quel est le rôle du centre de formalités des entreprises ?

promouvoir les intérêts et activités des entreprises ;

contrôler les comptes annuels des entreprises ;

permettre et faciliter les formalités d'inscription, modification ou cessation des entreprises.

4) L'enregistrement de votre entreprise, conduit son inscription :

au Registre du Commerce et des Sociétés ;

au Registre des Métiers ;

au Registre Central des Sociétés ;

5) Devez-vous vous inscrire au Registre des Transporteurs ?

non dans tous les cas ;

non si mon véhicule n'excède pas 9 places ;

oui dans tous les cas ;

Pour exercer, vous avez acheté et pris livraison d'un véhicule le 1/10/11.

Pour financer votre investissement vous avez contracté un prêt de 12.000 €.

Ce 1^{er}/10/11 vous avez fait un chèque de 10.960 € au concessionnaire, vous aviez fait deux semaines plus tôt un chèque d'acompte de 1.000 €.

6) Quelle est le taux de TVA applicable pour cet achat ?

5,5 % ;

19,6 % ;

33,3 %.

7) Des trois propositions ci-dessous, dites quelle est la règle :

la TVA est exigible à la date de l'encaissement ;

la TVA est exigible à la date de facturation ;

la TVA est exigible à la date de la prestation.

8) Quel est le montant HT de votre véhicule ?

11.960 € ;

10.000 € ;

12.000 €.

9) En votre qualité de gérant majoritaire, quelles cotisations sociales devez-vous obligatoirement payer ?

assurance complémentaire maladie ;

assurance complémentaire vieillesse ;

assurance vieillesse et maladie

10) Pouvez-vous comptabiliser dans vos charges d'exploitation les cotisations sociales complémentaires dites « Madelin » ?

oui sans plafond ;

oui dans une certaine limite ;

non pas du tout.

11) En cas d'embauche d'un salarié, que devez-vous faire ?

remplir une Nouvelle Déclaration d'Embauche ;

remplir une Attestation de Nouvelle Embauche ;

remplir une Déclaration Unique d'Embauche.

Au cours du dernier trimestre 2011, vous avez réalisé des prestations pour 5.000 € HT, 4.000 € vous ont été payées comptant, 1.000 € vous ont été réglées en janvier 2012.

12) Quel est le taux de TVA applicable aux prestations réglées en 2012 ?

5,5 % ;

7,0 % ;

19,6 %.

Vous allez clôturer l'exercice comptable 2011, voici ce que vous avez enregistré au cours de cet exercice :

- 800 € HT de carburant ;
- 750 € HT de prime d'assurance ;
- 2.000 € HT d'honoraires ;
- 1.200 € de cotisations sociales
- 250 € d'impôts, taxes et amendes.

Vous avez fait le choix d'amortir, en linéaire, votre véhicule sur 5 ans.

En janvier 2012, le Conseil Régional vous informe qu'il a décidé de vous allouer une subvention d'exploitation de 1.000 € au titre de l'exercice 2011.

13) La dotation aux amortissements, est :

une charge inscrite au bilan ;

une charge d'exploitation inscrite au compte de résultat ;

une charge financière.

14) Calculez la dotation aux amortissements de vos investissements réalisés en 2011 :

Coût d'achat de la voiture = 10.960 € réglés à la livraison
+ 1.000 € d'acompte
Total : 11.960 € TTC
Soit 10.000 € HT (TVA 19,6 %, soit 1.960 €)

Amortissement linéaire 5 ans, $10.000 / 5 = 2.000$ € par an

Soit 500 € pour l'exercice car l'exercice comptable n'est que d'un trimestre, donc $2.000 / 4 = 500$ €

15) Quel est le montant total de vos produits d'exploitation 2011 en énonçant précisément quels en sont les éléments ?

Chiffre d'affaires 2011 = 5.000 €
Subvention d'exploitation 2011 = 1.000 €
Total des produits d'exploitation = 6.000 €

16) Quel est le montant total de vos charges d'exploitation 2011 en énonçant précisément quels en sont les éléments ?

Dotation aux amortissements = 500 €
Carburant = 800 €
Prime d'assurance = 750 €
Honoraires = 2.000 €
Cotisations sociales = 1.200 €
Impôts, taxes et amendes = 250 €
Total des charges d'exploitation = 5.500 €

17) Quel est votre résultat d'exploitation 2011 en énonçant précisément quels en sont les éléments ?

Produits d'exploitation = 6.000 €
Charges d'exploitation = - 5.500 €

Résultat d'exploitation = 500 €

En 2011 vous avez remboursé à la banque qui a financé votre véhicule 675 €, dont 540 € à titre principal et 135 € d'intérêts.

18) Les dettes financières sont inscrites :

comme des charges dans le compte de résultat ;

au passif du bilan ;

sur le registre spécial des nantissements des véhicules.

19) Les intérêts payés à la banque sont :

une charge d'exploitation ;

une charge financière ;

une charge exceptionnelle ;

20) Calculez le résultat de votre entreprise en 2011 en énonçant précisément les éléments de votre calcul. Précisez s'il s'agit d'un bénéfice ou d'une perte.

Résultat d'exploitation = 500 €

Charges financières = - 135 € (intérêts d'emprunt)

Résultat de l'exercice = 365 €

Il s'agit d'un bénéfice.

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

UV2
CONNAISSANCE DE LA LANGUE FRANCAISE
Dictée + définitions de mots et expressions
Notée sur 20

Dictée : notée sur 10 points (0,25 point par faute)
5 questions : notées sur 10 points

Toute note inférieure à 5 est éliminatoire

SESSION 2012 - CORRECTION

LE REVEIL AU JARDIN DES PLANTES A PARIS

Au Jardin des Plantes, personne encore ; les bêtes sont seules ; on est en bonne compagnie... *Des canards lustrés*, au plumage splendide, y barbotent et travaillent de leurs pattes et de leurs ailes. Le héron pique de son bec pointu les vers qui se tortillent dans la vase puis, debout sur une patte, regarde d'un air résigné devant lui sans savoir quoi. *Des flottes d'oies* abordent gravement sur la plage... Au plus haut des arbres, les moineaux chantent ; du fond du jardin arrive une forte rumeur : gloussement de poules, pialement de faisans, ramage d'oiseaux chanteurs. C'est le concert lointain de toute la création ailée, des volatiles huppés, palmés, aquatiques, aériens, croasseurs, musiciens dont l'âme tressaille à l'aspect des belles eaux frissonnantes.

Henri TAINÉ

Essais de critique et d'histoire

QUESTIONS

Donnez la signification des mots suivants :

- barboter : *s'agiter dans l'eau ou la boue, nager sur place dans l'eau ou la boue*

- tressaillir : *sursauter, trembler d'émotion, vibrer*

- le ramage : *le chant des oiseaux*

Expliquez, dans le contexte de la dictée, les expressions qui vont vous être dictées :

- des canards lustrés : *des canards au plumage bien brillant, poli, éclatant*

- des flottes d'oies : *importantes formations d'oies bien ordonnées comme une flotte de navires , des oies très nombreuses, rangées en flotille comme des bateaux.*

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

UV 2
EPREUVE OPTIONNELLE D'ANGLAIS - CORRECTIONS
NOTEE SUR 20

SESSION 2012

Questionnaire à choix multiples
20 questions notées sur 1 point

2 réponses possibles pour certaines questions

Tout point supérieur à 10 sur 20 est pris en compte dans le calcul de la moyenne de l'U.V.
Pour certaines questions, plusieurs réponses doivent être cochées. Au cas où une seule réponse serait cochée, la réponse sera notée 0 (zéro) point.

I - Traduisez correctement les phrases suivantes :

1 - Où puis-je trouver un vétérinaire ?

- Where can I find a vet ?*
- When do I find a vet ?
- What vet do I find ?

2 - Je voudrais une boisson chaude

- I'd like a hot drink*
- I'd like a cold drinking
- I'd like a good glass

3 - A quelle heure arrive l'avion de Paris ?

- What time does the plane from Paris arrive ?*
- To what hour is arriving the plane from Paris ?
- In what time will arrive the Paris plane ?

4 - Michel a étudié soigneusement sa leçon

- Mike has learnt his lesson carefully*
- Mike carefully studied his lesson*
- Mike has studied his lesson nicely

II - Traduisez en français

1 - Number plate

- Numéro d'immatriculation
- Plaque d'immatriculation*
- Certificat d'immatriculation

2 - Retired

- Dupliqué
- Photocopié
- Retraité*

3 - Library

- Librairie
- Libraire
- Bibliothèque*

4 – Pneu

- Pyre
- Tyre**
- Wire

5 – Annulé

- Cancelled**
- Delayed
- Provided

6 – Carte d'embarquement

- Boarding card**
- Checking card
- Booking card

III – Répondez correctement aux questions suivantes :

1 – During your holidays in London, where will you be staying ?

- At the hotel**
- At the town-hall
- At the church

2 – Can you wait for me, please ?

- Yes, of course**
- I don't like swimming
- I'm on a business trip

3 – I'd like to go to the British Museum : Is it far from here ?

- It's so wonderful
- It's twenty minutes away**
- It's going to rain in a quarter of hour

4 – They do not want to be late

- The train won't wait for them**
- The train is already there**
- Here are the papers for the car

IV – Replacez les mots appropriés, indiqués en bas de page, dans les phrases suivantes :

- 1 – We've had little (**sun**) last summer
- 2 – How (**much**) to take us to the airport ?
- 3 – Where is the nearest taxi (**rank**) ? I'm in a hurry.
- 4 – He has just (**started**) repairing his motorbike.
- 5 – If you have a (**headache**), you'll feel better after you have seen a doctor.
- 6 – I'm going to the hairdresser's because I have an (**appointment**) at eleven.

Appointment - rank – much – headache - sun – started

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

UV 3
ÉPREUVE DE RÉGLEMENTATION LOCALE
Notée sur 20

SESSION 2012 - CORRECTIONS (les bonnes réponses sont en bleu)

Questionnaire à choix multiples : 15 questions

Questions ouvertes : 5 questions (5 lignes maximum)

Chaque question est notée sur 1 point

Note inférieure à 8 : éliminatoire

Pour certaines questions, plusieurs réponses doivent être cochées. Au cas où une seule réponse serait cochée, la réponse sera notée 0 (zéro) point

1 – Quel était le montant de la prise en charge fixé par l'arrêté préfectoral pour l'année 2011 ?

- A 2,10 €
- B 2,15 €
- C 2,20 €

2 – Quel était le montant minimum pouvant être perçu pour une course en 2011 ?

- A 6,15 €
- B 6,20 €
- C 6,30 €

3 – Quels sont les horaires d'une course de jour ?

- A 6h30 à 19h
- B 7 h à 19h
- C 6h30 à 19h30
- D 7 h à 19h30

4 – Vous devez signaler au client tout changement de tarif intervenant pendant la course

- A Faux
- B Vrai

5 – Quel est le tarif kilométrique d'une course sur route enneigée ou verglacée ?

- A le tarif A
- B le tarif B
- C le tarif C
- D le tarif D

6 – Pour les véhicules autorisés à transporter jusqu'à 9 personnes, pouvez-vous faire payer un supplément à tous les passagers à partir du 5^{ème} voyageur ? :

- A Oui
- B Non

7 – Pour les véhicules autorisés à transporter jusqu'à 9 personnes, le supplément par passager, à partir du 4^{ème} voyageur, est-il ? :

- A Moins cher à partir du 5^{ème} voyageur
- B Le même pour tous les passagers

8 – Les demandes d'inscription sur les listes d'attente pour stationner sur les aéroports de Biarritz-Anglet-Bayonne et de Pau-Pyrénées doivent être adressées:

- A Au président du conseil général des Pyrénées Atlantiques
- B A la préfecture des Pyrénées - Atlantiques
- C A la préfecture pour l'aéroport de Pau et à la sous-préfecture de Bayonne pour l'aéroport de Biarritz

9 – Ces demandes d'autorisation de stationner sur les aéroports de Biarritz-Anglet-Bayonne et de Pau-Pyrénées sont valables

- A 1 an
- B 2 ans
- C 3 ans

10 – Les taxis réservés nominativement par téléphone (ou Internet) ou liés par contrat à une société pour le transport de son personnel stationnent aux mêmes emplacements que les taxis munis de l'autorisation de stationner à l'aéroport (que ce soit Biarritz ou Pau)

- A Oui
- B Non

11 – La prise en charge par l'assurance maladie du transport de personnes pour la délivrance de soins ou le suivi d'une thérapie n'est possible que pour des véhicules conventionnés exploités de façon effective et continue depuis :

- A 1,5 an
- B 2 ans
- C 3 ans

12 – L'adresse à laquelle un client peut envoyer un courrier de réclamation est celle :

- A De la chambre de commerce
- B De la préfecture du département
- C De la Direction Départementale de la Protection des Populations
- D De la mairie de la commune où mon taxi a une autorisation de stationner

13 – Une note doit être remise au client :

- A Lorsqu'il la réclame
- B Systématiquement
- C Lorsque la somme à payer est égale ou supérieure à 20 €
- D Lorsque la somme à payer est égale ou supérieure à 25 €

14 – Le double de note doit être conservé par l'exploitant du taxi :

- A 2 ans
- B 3 ans
- C 5 ans

15 – La facture récapitulative pour les courses payées par les collectivités locales doit mentionner entre autres :

- A le kilométrage parcouru à l'aller et au retour
- B le nombre de passagers transportés
- C le tarif kilométrique appliqué

5 QUESTIONS A REPONSE COURTE (/5 points en tout) :

16. – Citez les mentions obligatoires et les mentions portées à la demande des clients sur les notes remises à ces derniers.

Réponse : Les mentions obligatoires sont la date et les heures de départ et de fin de la course, le nom ou la dénomination sociale du conducteur ou de sa société, le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé, l'adresse postale à laquelle peut être adressée une réclamation, le montant de la course minimum et le prix de la course TTC hors suppléments, la somme totale à payer TTC, suppléments inclus, le détail de chaque supplément, précédé de la mention "suppléments". Le client peut demander l'indication de son nom ainsi que le lieu de départ et le lieu d'arrivée de la course.

17. – Dans quels cas un taxi peut-il stationner dans une gare hors de sa commune de stationnement ?

Réponse :

- Sur réservation préalable dont le conducteur devra apporter la preuve en cas de contrôle.
- Si la commune de rattachement fait partie d'un service intercommunal de taxi couvrant la zone considérée.

18. – Quels sont les justificatifs à fournir pour qu'un véhicule soit conventionné par la CPAM ?

Réponse : D'après l'article 3 de la convention

- Photocopie conforme de la carte d'immatriculation au répertoire des métiers et/ou au Registre du Commerce et des sociétés,
- Photocopie conforme ou attestation de l'autorisation de stationnement du véhicule conventionné
- Photocopie conforme de la carte grise du véhicule
- Photocopie(s) conforme(s) de la carte professionnelle du conducteur et du contrat de travail ou de location le liant à l'exploitant

19. – Quels sont équipements dont les taxis doivent être obligatoirement pourvus ?

Réponse : un taximètre, un lumignon, l'indication de la commune ou de l'ensemble des communes de rattachement ainsi que le n° de l'autorisation de stationnement et un dispositif lumineux répétiteur de tarifs à l'extérieur du véhicule.

20. – La pratique du tarif dit "neige-verglas" est subordonnée à deux conditions. Lesquelles ?

Réponse : les routes doivent être effectivement enneigées ou verglacées et entraîner l'utilisation d'équipements spéciaux ou de pneus antidérapants dits "pneus hiver".

PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

<p style="text-align: center;">UV3 <u>EPREUVE D'ORIENTATION ET</u> <u>TARIFICATION</u> <u>Notée sur 20</u></p>
--

SESSION 2012 - CORRECTIONS

1ère question notée sur 1 point

2^{ème} et 3^{ème} questions notées chacune sur 2 points

3 questions de tarification notées sur 5 points

Note inférieure à 8: éliminatoire

Usage de la calculatrice interdit

PARTIE 1 – ORIENTATION

1) ANNEXE 1 - PLAN DE PAU

QUESTION :

En station gare de Pau (J 10), vous devez vous rendre au centre hospitalier François Mitterrand (D 13) puis, pour le retour, vous passerez à la chapelle russe, rue Michel Hounau (H 10) avant de retourner gare de Pau (J 10).

Tracez de deux couleurs différentes le trajet aller et retour le plus direct.

2) ANNEXE 2 - PLAN DE BIARRITZ

QUESTION :

En station à l'aérogare (AT 41), vous allez chercher un client à la Poste de la Chambre d'Amour (AT 36) puis vous l'accompagnez à l'Hôtel du Palais (AP 37).
De là, on vous demande de récupérer un autre client impasse des Dauphins (AO 40) afin de le conduire à l'aérogare (AT 41).

Tracez les courses de deux couleurs différentes en choisissant le trajet le plus favorable pour les clients.

3) ANNEXE 3

QUESTION :

Plan des Pyrénées-Atlantiques.

Tracez au fluo le trajet le plus court entre ces villes :

Départ de Jurançon, entrée autoroute Pau-ville, sortie Orthez, Arzacq-Arraziguet, Garlin, Lembeye, Pontacq, Gan, Jurançon.

PARTIE 2 – TARIFICATION

Exercice 1 - Enoncé :

A 15 h 30, en station à Orthez, vous recevez un appel téléphonique d'un groupe de six personnes vous demandant de venir les chercher à Arette (64) (distance entre ces deux villes : 65 km).

A l'aller, de votre propre initiative, vous prenez l'autoroute jusqu'à Lescar (temps 15 mn, distance 25 km).

Au moment de repartir du village d'Arette, il se met à neiger à gros flocons et vous préférez chaîner.

Lorsque vous arrivez à Orthez avec vos clients, il neige toujours autant et il est 18 h 56.

Calcul détaillé de la course (appliquer les suppléments).

Prise en charge	2.10
Tarif D : 2.16 x 65	140.40
Suppl. 4^{ème} personne	1.55
Suppl. 5^{ème} et 6^{ème} personne	1.86
	<hr/>
Total	145.91

Exercice 2 - Enoncé :

A 14 h, en station gare de Bayonne, un couple avec un chiot dans les bras vous demande de lui faire visiter la ville pendant environ une heure.

Vous revenez à votre station 53 mn plus tard, votre compteur affiche alors 28 km.

Calculez le prix des courses en détaillant vos calculs (appliquer les suppléments).

Prise en charge	2.10
Tarif A : 0.80 x 28	22.40
Chien	0.91
	<hr/>
Total	25.41

Exercice 3 – Énoncé :

Vous prenez un client à 18 h 35 à votre station. Vous le conduisez à un rendez-vous en 10 mn (5 km). Il vous demande de l'attendre.

Il remonte dans votre taxi 30 mn plus tard. Vous l'amenez 10 km plus loin à un second rendez-vous.

Il vous libère et vous demande de venir le chercher à 21 h 30.

Vous rentrez à votre station, il est alors 19 h 25.

À 21 h 30, vous récupérez votre client et vous le raccompagnez au centre ville (à côté de votre station). Il a alors avec lui une valise et un petit sac qu'il garde avec lui.

Calcul détaillé de la ou des course(s) - (appliquer les suppléments).

1^{ère} course :

Prise en charge	2.10
Tarif C : 5 km x 1.60	8.00
Attente 30 mn x 17.20	8.60
Tarif D : 10 km x 2.16	21.60
	<hr/>
Total	40.30

2^{ème} course :

Prise en charge	2.10
Tarif D : 15 km x 2.16	32.40
Valise : 0.92 x 1	0.92
	<hr/>
Total	35.42